

Tableau de synthèse

	Homme clé	Frais généraux	Associé	Madelin	Art. 83	V.E Art 62-82
Objet	Couvrir l'entreprise contre la perte financière subie par la disparition du dirigeant	Couvrir les charges fixes de l'entreprise en cas d'incapacité du dirigeant	Apporter des capitaux à l'associé pour lui permettre d'acheter les titres de l'entreprise aux héritiers	Couvrir le revenu du dirigeant en cas d'incapacité ou d'invalidité et sa famille en cas de décès	Couvrir la famille du dirigeant cadre s'il décède. Compléter le salaire du cadre en incapacité ou invalidité	Prendre le relais de la prévoyance professionnelle et couvrir indéfiniment le décès du dirigeant
Souscripteur	L'entreprise	L'entreprise	Les associés	Le dirigeant	Le dirigeant	Le dirigeant
Payeur de primes	L'entreprise	L'entreprise	L'entreprise	Entreprise ou dirigeant	L'entreprise	L'entreprise
Cotisations	Charge	Charge	Revenu	Charge ou revenu	Charge sociale	Revenu
Fiscalité de l'entreprise	Déductible art. 39	Déductible art. 39	Revenu déductible 644	Revenu déductible 644 ou charge 646	Déductible 645	Revenu déductible 644
Fiscalité du dirigeant	Sans objet	Sans objet	Revenu imposable	Revenu imposable & cotisations déductibles = neutralité	Non imposable art. 83 CGI	Revenu imposable
Cotisations sociales	Sans objet	Sans objet	Oui revenu chargé	Oui	Exonération mais CSG - CRDS + forfait social	Oui revenu chargé
Prestations	Indemnité	Indemnité	Capital décès	Indemnité, rentes	Complément salaire	Capital décès
Fiscalité de l'entreprise	Produit imposable	Produit imposable	Sans objet	Sans objet	Produit imposable	Sans objet
Fiscalité du dirigeant ou bénéficiaire	Sans objet	Sans objet	Capital décès exo successions	Revenu imposable	Revenu imposable	Capital décès exo successions
Cotisations sociales	Sans objet	Sans objet	Sans objet	CSG & CRDS	CSG & CRDS	Sans objet